

TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS

Ce jour, il a été déposé au greffe pour être mise
au long des minutes la présente ORDONNANCE
qui a été enregistrée le

ORDONNANCE

19 SEP 2012

Le Greffier



Nous, Monsieur Jean-Pierre POIRIER,
Président du Tribunal de Commerce du Mans, Assisté de Monsieur le Greffier du Tribunal,

Vu la requête conjointe présentée par :

Monsieur Jacques SURLES agissant en qualité de président de la société SOLEVAL SUD OUEST, société par actions simplifiée, dont le siège social est fixé à LE PASSAGE D'AGEN (47520) lieudit Monbusq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AGEN sous le numéro 323 355 016, à laquelle il est expressément fait référence,

Et Monsieur Stéphane GRAWITZ, agissant en qualité de représentant permanent de la société AKIOLIS GROUP, société par actions simplifiée, dont le siège social est fixé au MANS (72000) 72 avenue Olivier Messiaen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du MANS sous le numéro 536 550 056, présidente de la société SOLEVAL OUEST, dont le siège social est fixé au MANS (72000) 72 avenue Olivier Messiaen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du MANS sous le numéro 501 619 878, à laquelle il est expressément fait référence,

Ayant pour avocat la société ARTHEMIS CONSEIL, 6 boulevard de Sévigné, 21000 DIJON, représentée par Maître Christophe GUINOT, avocat au barreau de DIJON

Vu les articles L.236-10, L.236-16 et L.236-22 du Code de Commerce,

Désignons *Amir Stéphane Delzais 3 Place de l'Europe*
89 000 St Genes sur Bourgois

en qualité de Commissaire à la scission et aux apports avec pour mission d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre d'apport partiel d'actif et des éventuels avantages particuliers et de dresser un rapport conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

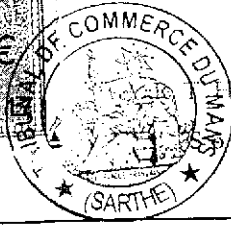
Ainsi rendue en notre cabinet,

Au Mans, le

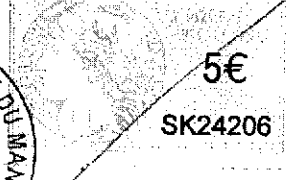
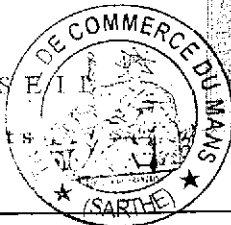
19 SEP 2012

Le Greffier

Le Président



EMIS CONSEIL
Société d'Avocats



**REQUÊTE CONJOINTE EN VUE DE LA DÉSIGNATION
D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION ET AUX APPORTS**

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce du Mans

17 SEP. 2022
TRIBUNAL

LES SOUSSIGNES :

- **SOLEVAL SUD OUEST**, société par actions simplifiée au capital de 457 125 euros, ayant son siège social à LE PASSAGE D'AGEN (47 520), Lieudit Monbusq, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Agen sous le numéro 323 355 016

Représentée par Monsieur Jacques SURLES, en qualité de Président

- **SOLEVAL OUEST**, société par actions simplifiée au capital de 6 520 323 euros, ayant son siège social à LE MANS (72 000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Mans sous le numéro 501 619 878

Représentée par Monsieur Stéphane GRAWITZ, en qualité de représentant permanent de la société AKIOLIS GROUP, société par actions simplifiée au capital de 6 500 000 euros, ayant son siège social à LE MANS (72 000), 72 avenue Olivier Messiaen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 536 550 056, Présidente

Ayant pour avocat

La société ARTHEMIS CONSEIL, 6 boulevard de Sévigné, 21000 DIJON, représentée par Maître Christophe GUINOT, avocat au Barreau de DIJON

Ont l'honneur de vous exposer ce qui suit.

Il est envisagé un apport partiel d'actif portant sur la branche d'activité de valorisation de sous-produits d'origine animale, exploitée par SOLEVAL SUD OUEST, au profit de SOLEVAL OUEST.

Cette opération serait, par application de l'article L. 236-22 du Code de commerce, placée sous le régime juridique des scissions prévu aux articles L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce.

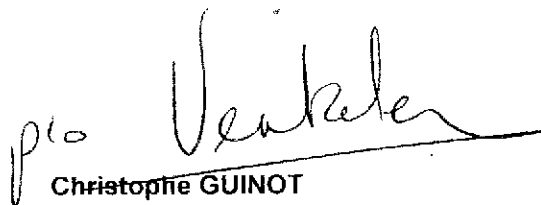
En conséquence, les soussignés ont l'honneur de vous demander de bien vouloir nommer un ou plusieurs Commissaires à la scission et aux apports chargés, conformément aux dispositions des articles L. 236-10, L. 236-16 et L. 236-22 du Code de commerce :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de l'apport partiel d'actif susvisé;
- et d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre d'apport partiel d'actif par SOLEVAL SUD OUEST à SOLEVAL OUEST.

Nous vous proposons de bien vouloir nommer la société ETC AUDIT, représentée par Monsieur Stéphane DELZAIVE, 3 Place de l'Europe, 89 000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, laquelle connaît la nature de l'activité exercée, qui est une activité réglementée, pour avoir été nommée commissaire aux apports et / ou fusion dans différentes opérations antérieures du groupe.

Une note annexe décrivant les sociétés participantes et l'opération d'apport partiel d'actif est annexée aux présentes.

Fait à Dijon
Le 13 septembre 2012


Christophe GUINOT

**NOTE ANNEXE A LA REQUETE EN VUE DE LA DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION ET AUX APPORTS**

	SOLEVAL SUD OUEST Apporteuse SAS au capital de 457 125 euros Lieudit Monbusq 47 520 LE PASSAGE D'AGEN RCS AGEN 323 355 016	SOLEVAL OUEST Bénéficiaire SAS au capital de 6 520 323 euros 72 avenue Olivier Messiaen 72 000 LE MANS RCS LE MANS 501 619 878
Activité	Valorisation de sous-produits animaux : collecte et traitement de sous-produits animaux de catégorie sanitaire 3	Valorisation de sous-produits animaux : collecte et traitement de sous-produits animaux de catégorie sanitaire 3
Chiffre d'affaires	44 144 011 euros au 31/12/2011	75 536 142 euros au 31/12/2011
Total du bilan	20 629 277 euros au 31/12/2011	34 333 553 euros au 31/12/2011
Nombre de salariés	95 personnes au 31/12/2011	167 personnes au 31/12/2011
Nom et adresse des Commissaires aux comptes	Titulaire : CABINET BAROUH 39 rue Palissy 47 000 AGEN Suppléant : EURAUDIT 30 boulevard du Maréchal Leclerc 31 000 TOULOUSE	Titulaire : SEC BURETTE 9 rue Malatiré 76 012 ROUEN Suppléant : MONCEY AUDIT 9 rue Malatiré 76 012 ROUEN
Evaluation des apports	Valeur nette comptable	
Valeur des actifs apportés	19 000 000 euros environ	
Montant des passifs pris en charge	14 000 000 euros environ	
Type d'opération envisagée	Apport partiel d'actif / régime des scissions	